



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 481 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le maire de Montréal est aussi le maire désigné pour l'arrondissement de Ville-Marie;

ATTENDU QUE depuis 2009, l'arrondissement de Ville-Marie est le seul arrondissement de Montréal où les citoyens n'ont pas le choix d'élire leur propre maire;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Ville-Marie est composé de 6 représentants, dont 2 sont nommés par le maire de Montréal;

ATTENDU QUE la moitié des voix au conseil d'arrondissement de Ville-Marie est donc exprimée par des représentants qui ne sont pas directement élus par les citoyens de l'arrondissement;

ATTENDU QUE le maire, compte tenu de l'ampleur de ses responsabilités envers la Ville de Montréal et ses arrondissements, ne peut pas être adéquatement présent dans l'arrondissement de Ville-Marie pour veiller à son bon développement;

ATTENDU QU'il y a un besoin criant pour une gouvernance locale efficace et inclusive dans l'arrondissement de Ville-Marie;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Ville-Marie nécessite un maire à temps plein, choisi par les citoyens de Ville-Marie, qui sera présent dans l'arrondissement et répondra aux besoins de la communauté;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- De soutenir notre droit à la démocratie locale et à une représentation égale aux autres résidents de Montréal en leur accordant le droit d'élire leur propre maire;
- De supprimer l'alinéa 2 de l'article 17 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que le maire Montréal est aussi le maire désigné de l'arrondissement de Ville-Marie.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Jennifer Maccarone
Députée de Westmount–Saint-Louis

25 novembre 2020

Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 481 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

WHEREAS the mayor of Montreal is also the designated mayor for the borough of Ville-Marie;

WHEREAS since 2009, the Ville-Marie borough has been the only borough in Montreal where the citizens do not have the choice of electing their own mayor;

WHEREAS the Ville-Marie borough council is made up of 6 representatives, 2 of whom are appointed by the mayor of Montreal;

WHEREAS half of the votes on the Ville-Marie Borough Council are therefore cast by representatives who are not directly elected by the citizens of the Borough;

WHEREAS the mayor, given the scope of his responsibilities towards the City of Montreal and its boroughs, cannot be adequately present in the Ville-Marie borough to ensure its proper development;

WHEREAS there is a crying need for effective and inclusive local governance in the Ville-Marie borough;

WHEREAS the Ville-Marie borough requires a full-time mayor, chosen by the citizens of Ville-Marie, who will be present in the borough and meet the needs of the community;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

We, the undersigned, ask the government of Québec:

- To support our right to local democracy and equal representation to other residents of Montreal by granting them the right to elect their own mayor;
- To delete paragraph 2 of article 17 of the Charter of the City of Montreal which stipulates that the mayor of Montreal is also the designated mayor of the borough of Ville-Marie.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Jennifer Maccarone
Députée de Westmount–Saint-Louis

25 novembre 2020

Date de signature de l'extrait